

## Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017 avec la ville de Lons le Saunier

Etaient présents :

Alain Depierre, responsable d'exploitation, services techniques,  
Laurent Vichard, directeur adjoint, projets et travaux  
Bertrand Weigele, directeur des services techniques  
Laura Landry, adjointe déléguée à la voirie  
Daniel Bourgeois, 1er adjoint, délégué à l'urbanisme

Claude et Jean Yves de Véloquirit

--A notre question sur la volonté de la ville de faire avancer la politique cyclable, il nous a été répondu que tout projet a maintenant le côté déplacement doux associé.

--Sur un budget spécifique aménagements cyclables, on nous a expliqué que la ville travaille avec ECLA, à qui on a attribué la compétence « développement des modes doux de transports ».

--Sur notre regret de ne pas être associés en amont aux avant-projets, on nous a dit que la ville pour tous ses dossiers a fait le choix de travailler sans inviter les associations d'aucune sorte : les services font des propositions, puis un groupe de travail réunit les services et les élus concernés, et prend les décisions.

--Nous avons déploré que les parcours cyclables ne soient pas continus, mais il nous a été objecté qu'il y avait des contraintes budgétaires, des demandes d'autres associations d'usagers, et des choix d'aménagements rue par rue. Et toute réalisation est un compromis.. ;

--Concernant le plan de circulation et notre demande d'élargissement de la zone 30, il nous a été répondu que le plan de circulation allait être modifié, car pb des voitures en transit, ( pour aller par ex de Perrigny à Montmorot, cela va souvent plus vite de passer par le centre de Lons...).

Mais la ville nous explique qu'elle a fait le choix de laisser les personnes extérieures à Lons venir au centre ville en voiture ( et d'après eux, grâce à cela les commerces du centre ville sont restés attractifs).

--Détails d'aménagements :

- Dans le cadre de la requalification de la rocade ( passage du département à la ville), une voie de circulation mode doux permettra de relier les deux voies vertes ( 7 km , projet à 13 millions d'euros)
- Le carrefour Route de Voiteur/Route de Besançon va être équipé d'un giratoire, où les cyclistes qui montent le long de la route de Besançon pourront traverser, et rejoindre une bande cyclable qui prolongera celles déjà faites, et qui ira jusqu'au magasin la Grange.
- Le Parc : une piste cyclable matérialisée est prévue le long de la Vallière, mais comme une évaluation des marronniers a révélé qu'ils étaient malades, il faut attendre qu'ils soient arrachés pour que cette piste soit construite. Nous préconisons une cohabitation piétons-cyclistes sur le même chemin, mais il semble qu'il y ait souvent des piétons qui écrivent à la ville pour se plaindre des cyclistes qui les frôlent dans le parc....
- La rue Georges Trouillot, en travaux actuellement : après réflexion, elle est laissée en double sens ( pour ne pas renvoyer de circulation vers des rues adjacentes trop petites), les voies de circulation seront rétrécies, mais rien pour les vélos...
- Appuis vélos : sur le parking Mégarama des appuis vélos en U ont été installés suite à notre demande . Nous demandons que ceux ci et ceux de la piscine soient abrités, mr Depierre nous explique que souvent les abris en polycarbonate sont cassés ( ex vers le Dojo), donc maintenance importante, mais la question va être étudiée.
- Juraparc : Des appuis vélos abrités sont prévus, une bande cyclable monosens dans le sens Lons-Montmorot est prévue en face d'Arc en Sel, ( à la place de la haie), pour 2018.
- Les Cours Sully et Colbert ont fait l'objet d'études, mais il faut attendre que Juratransport ne soit plus là, les camions doivent pour le moment pouvoir passer.
- Le feu cycliste Pelen : la ville croyait qu'il marchait car petite lumière rouge allumée, mais il

ne passe jamais au vert !

- Une piste cyclable est à l'étude rue Jean Moulin, dans le sens centre ville-parc, sur le trottoir du parking peu utilisé par les piétons.
- Pour des problèmes ponctuels ( plaques d'égouts mal positionnées, trous dans la chaussée ...), on nous rappelle que nous pouvons le signaler par le site internet de la ville. ( en précisant bien sur quelle rue, à hauteur de quel numéro), nos adhérents peuvent nous en charger.

Je propose à la ville d'être ville pilote des « Cédez le passage cyclistes aux feux rouges », autorisés depuis 2015, aménagement peu onéreux ( panneaux et communication)

<https://www.youtube.com/watch?v=aJLGJrZP5jk&feature=youtu.be>

La ville va y réfléchir ( bien qu'on nous objecte tout de suite le problème des responsabilités en cas d'accident...).